Eysinfos N°64
en direct avec votre commune Hiver 2013-2014

LE BILLET DU SYNDIC

Tour d'horizon...

Chers Concitoyennes et Concitoyens,

L'année qui s'achève a vu le processus de fusion de communes, dans lequel nous nous sommes engagés, franchir un pas supplémentaire avec le vote consultatif positif de nos neuf Conseils généraux et communaux.

Cette consultation intermédiaire n'était initialement pas prévue, mais il a été jugé utile de resonder nos législatifs avant d'aborder la phase opérationnelle qui consiste à créer la nouvelle commune et qui aboutira à l'élaboration d'une convention de fusion.

Celle-ci sera alors soumise à l'approbation des Conseils puis à celle des citoyens de nos neuf villages. Si le calendrier que nous nous sommes fixés est respecté, la décision finale devrait avoir lieu avant le 31 janvier 2015, date butoir pour l'obtention du subventionnement maximum prévu par l'Etat pour l'aide à la fusion de communes.

En cas de succès, notre nouvelle commune verrait le jour le premier janvier 2017.

Diverses informations et des séances publiques sont prévues, elles permettront à chacun de voter en toute connaissance de cause.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement Eysins, le projet d'agrandissement du bâtiment scolaire a passé l'enquête publique sans susciter d'opposition, ainsi une demande de crédit de construction pourra être soumise au Conseil communal au mois de mars et les travaux débuter avant les vacances. A la rentrée 2015, nous devrions donc avoir deux salles de classes supplémentaires et environ huitante places d'UAPE (unités d'accueil pour écoliers).



Est à l'étude également la réfection de la toiture de ce même bâtiment avec incorporation de panneaux photovoltaïques.

La deuxième étape du plan de circulation devrait être mise à l'enquête publique durant le premier semestre de l'année prochaine, nous espérons que les travaux puissent suivre rapidement.

Concernant notre district, le refus du Programme d'investissement régional ne va pas faciliter le financement des projets déjà en cours, nous espérons donc qu'une autre mouture voie le jour et trouve grâce auprès de suffisamment de communes pour être validée, de manière à ne pas retarder, voire empêcher, l'adaptation de nos infrastructures.

Notons encore, avec satisfaction, le nombre de citoyens qui se sont portés candidats à l'élection complémentaire au Conseil communal. Malheureusement la loi qui régit ce type d'élection extraordinaire est inadaptée et ne permet pas d'élire simultanément, au second tour, les conseillers manquants et les suppléants. Nous espérons donc que les personnes qui n'ont pas étés élues ne se décourageront pas et se représenteront à l'élection des suppléants prévue au mois de février prochain.

En conclusion de ce bref résumé de nos activités les plus marquantes, la Municipalité vous souhaite, à tous, de bonnes fêtes et une année 2014 prospère et riche de satisfactions.

Le Syndic
Georges Rochat

Pour nous faire parvenir vos articles, annonces, poèmes, coups de gueule, idées, etc.:
Commune d'Eysins • 1262 Eysins
Tél. 022 361 34 95 • Fax 022 362 64 39 • info@eysins.ch • www.eysins.ch

Fêtes de fin d'année - Ouverture de la déchèterie

Lundi	**23 décembre 2013**	**ouverture normale 17h à 19h**
Mercredi	**25 décembre 2013**	**fermé**
Samedi	**28 décembre 2013**	**ouverture normale 09h à 12h**
Lundi	**30 décembre 2013**	**ouverture normale 17h à 19h**
Mercredi	**01 janvier 2014**	**fermé**
Samedi	**04 janvier 2014**	**ouverture normale 09h à 12h**



Nous vous rappelons les horaires d'ouverture habituels qui ne changeront pas pour l'année 2014 :

Lundi 17h à 19h - Mercredi 17h à 19h - Samedi 09h à 12h

Merci d'en prendre bonne note.

Ramassage des ordures ménagères

Pour votre information, le ramassage des ordures ménagères se fera normalement pendant les fêtes de fin d'année, le mardi 24 décembre et le mardi 31 décembre 2013

Assainissement des citernes à mazout enterrées

Le 31 décembre 2014 constitue une échéance importante et incontournable pour tous les propriétaires de citernes à mazout enterrées.

Conséquence de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), entrée en vigueur en 2007 :

- Toutes les citernes enterrées **à simple paroi** devront être assainies par la pose d'un double manteau intérieur surveillé par un détecteur de fuite. Sans cet assainissement, elles devront être mises hors service, au plus tard le 31 décembre 2014.
- Toutes les citernes enterrées **à double paroi** mais n'ayant pas de détecteur de fuite devront être équipées d'un système de surveillance, au plus tard le 31 décembre 2014.

Cela signifie que seules les citernes enterrées, à double paroi, équipées d'un détecteur de fuite seront admises au 1er janvier 2015.

Ainsi, dès le 1er janvier 2015, les marchands de carburant ne pourront plus remplir les réservoirs non conformes

En outre, le dispositif de détection des fuites fera obligatoirement l'objet d'un contrôle tous les 2 ans par une entreprise spécialisée.

Au vu des investissements importants que représentent ces travaux d'assainissement, il est recommandé aux détenteurs concernés de prendre contact au plus vite avec un réviseur de citernes pour établir un diagnostic de l'installation.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter la Direction générale de l'environnement - inspection des citernes au 021/316.75.42 ou le Greffe municipal durant les heures d'ouverture, au 022/361.34.95, info@eysins.ch

Heures d'ouverture du Greffe :

Lundi :	09h à 11h
Mardi :	15h à 19h
Mercredi :	08h à 12h
Vendredi :	09h à 11h



INFOS MUNICIPALES

Fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Nous vous informons que les bureaux du Greffe municipal, Madame Genoud et du contrôle des habitants, et de la police des étrangers, Madame Massarutto, seront fermés pendant les fêtes de fin d'année du

23 décembre 2013 à 11h00 au 6 janvier 2014 à 09h00

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de Noël, ainsi que nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

ANNONCE

Soirée du réveillon



Chers habitants d'Eysins, nous vous rappelons que la Société de Développement vous propose de venir festoyer et bouger ce 31 décembre à la salle communale du village.

Cette année le thème sera :
Les années folles

Donc, si vous avez envie de changer d'air et que vous avez envie de vous offrir une bouffée d'oxygène loin des tracas des longs préparatifs de fête, venez nombreux pour célébrer le cap de la nouvelle année avec nous.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux pour ce bon moment, recevez nos meilleures salutations.

Le comité de la Société de Développement.

Réception des nouveaux habitants et jeunes citoyens

Le 1er novembre dernier, la Municipalité accueillait les nouveaux habitants, une trentaine avait répondu à l'invitation ainsi que 3 jeunes citoyens qui ont fêté leur majorité en 2013.

Après une partie officielle durant laquelle les membres de l'Exécutif, les Sociétés locales et des Eglises protestante et catholique ont présenté leurs activités, la soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale.



LE CONSEIL COMMUNAL EN DIRECT

Les Conseillers communaux se sont réunis le 23 septembre 2013. A l'ordre du jour de la séance, deux objets étaient soumis à leur approbation :

Préavis municipal n°26 concernant l'arrêté d'imposition 2014

Les Conseillers ont suivi la proposition de la Municipalité de reconduire le taux d'imposition 2013, soit au taux de 0.61

Le préavis n° 26 est accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n°27, concernant le nouveau Règlement du Conseil communal.

La modification de certains articles de la Loi sur les communes (LC) nous oblige à adapter notre Règlement du Conseil communal.

Avec cette révision de la LC, de nouvelles règles ont été introduites afin de faciliter l'organisation et le fonctionnement des autorités communales en codifiant la pratique actuelle de nombreuses communes et en comblant des lacunes de l'ancienne loi.

Le Conseil communal accepte à une large majorité, moins un avis contraire, le préavis n° 27 de la Municipalité.

Les aînés bougent !

Le 5 septembre dernier plus de cinquante aînés du village ont participé à la course surprise organisée par la société de Développement d'Eysins.

Le car s'ébranla vers 9h30 pour prendre la direction de Fribourg.

Empruntant la sortie de Vaulruz et après un petit tour dans la campagne fribourgeoise, allions-nous nous diriger vers Gruyère... ?

Mais non, on sait aussi faire du bon fromage dans le canton de Vaud ! Nous avons donc poursuivi notre route jusqu'à Château d'Oex.

Là, au restaurant «Le Chalet» les convives ont redécouvert, grâce aux explications expertes de Gaëlle la jeune fromagère, la fabrication du gruyère sur un feu de bois.

Le repas servi sur place fut moins «fromager» mais la petite Salade doucette, lardons et œufs et le Rôti de porc aux champignons avec sa Purée de pommes de terre et ses Légumes de saison suivi d'une salade de fruits maison, ont permis à la petite troupe d'encore bouger l'après-midi jusqu'au musée du Vieux pays d'En Haut.

Aiguillés par les commentaires passionnants et passionnés des conservatrices, nos aînés ont déambulé dans ce charmant musée regorgeant de trésors d'antan.

De la forge antique au bureau du notaire, de la menuiserie à la collection exceptionnelle de découpages des précurseurs de cet art naïf que furent Hauswirth et Saugy, les participants en ont pris plein les mirettes.

Le retour débuté par le col des Mosses a pris un petit goût de bouchon sur l'autoroute, jeûne genevois oblige, fort heureusement un petit verre de minérale désaltéra notre équipe jusqu'à l'arrivée à Eysins où une collation nous attendait encore au foyer de la salle communale.





La société de Développement d'Eysins tient ici à remercier les participants pour la bonne humeur qui a régné toute la journée, la municipalité pour son soutien inconditionnel et les habitants d'Eysins qui, grâce au paiement de leur cotisation, permettent de passer de si belles journées.



ANNONCE

Vous aimez lire en français ou en anglais?



Venez partager vos coups de cœur avec nous.

Depuis plus de deux ans, les membres du club de lecture d'Eysins se réunissent une fois par mois dans une atmosphère amicale et détendue pour parler de livres qu'ils ont appréciés.

Les rencontres se déroulent en français le premier mercredi de chaque mois à 20 heures 30 (http://club.lesmots.ch/fr) et en anglais le troisième mercredi de chaque mois à 20 heures 30 (http://club.lesmots.ch/en).

Vous trouverez les dates de nos rencontres et les livres que nous avons déjà lus en visitant les pages du site mentionnées ci-dessus. Vous pouvez également obtenir des informations en contactant Gaëlle Miani par courriel à gaelle@lesmots.ch ou par téléphone au 078 742 61 76.

Marché d'automne





Au dire des habitués, ce fut une belle édition. Mais pour le Comité de la Fête d'Eysins et des Autres, la journée a été magnifique !

A commencer par le temps, qui nous a fait le plaisir d'être très clément et ensoleillé.

Pour continuer avec les artisans participant au marché d'automne, au nombre de 25 pour cette édition 2013.

Et bien sûr, grâce à vous, qui êtes venus très nombreux profiter de cette belle journée.

N'oublions pas les enfants, qui ont pu dès le matin faire des tours en attelage et l'après-midi, directement à dos de cheval

Et le clou de la manifestation, la course de voiture roulante non-motorisée qui était attendue avec impatience et s'est déroulée sous les yeux brillants des spectateurs.

Cette année également, pour la première fois, l'ensemble des participants à la course de voiture a pu être récompensé par un cadeau. Nous remercions chaleureusement nos donateurs pour ces lots.

Au plaisir de vous retrouver l'année prochaine, encore plus nombreux et toujours dans la bonne humeur !













Recensement des chiens au 01.01.2014

Nous vous rappelons que tous les chiens doivent être annoncés à l'administration communale. Vous voudrez bien faire de même en cas de décès ou changement de propriétaire.



Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens:
Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale:

a. Toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal.
b. Toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur
c. Tout changement d'adresse
d. La mort de son animal

Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en 2012, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination d'ici le **31 janvier 2014** à nos bureaux pendant les heures d'ouverture.

Lundi	09h. à 11h.
Mardi	15h. à 19h.
Mercredi	08h. à 12h.
Vendredi	09h. à 11h.

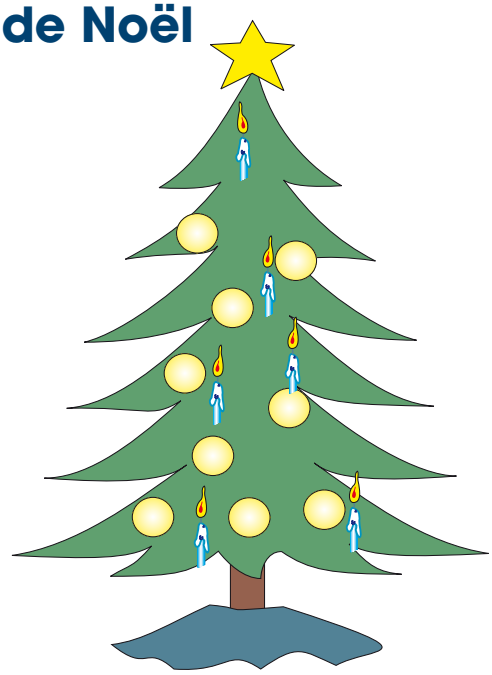
Le feu des sapins de Noël

Afin de vous présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, la Municipalité vous convie à partager un verre de vin chaud le

Vendredi 10 janvier 2014
au foyer de la grande salle
dès 18h00

Dès le lundi 6 janvier 2014, vous pourrez déposer votre sapin devant le local de la voirie et nous nous chargerons de l'éliminer.

La Municipalité se réjouit, d'ores et déjà, de vous rencontrer nombreux à cette occasion.



BONHEUR ET TRISTESSE

Ils sont nés

Nayla BORTOLOTTI
née le 24 août 2013

Apolline DUMAS
née le 30 septembre 2013

Maxime CACHIN
né le 15 octobre 2013

Mélinda DE SOUSA
née le 3 novembre 2013

Antoine FERDRIN
né le 15 novembre 2013

Ils ont fêté

85 ans

Mme Elisabeth GENSWEIN
le 3 novembre 2013

Cultes à Eysins

Janvier à mars 2014

Janvier	05	Culte	à 09h15*
	19	Culte	à 09h15*
Février	02	Culte	à 09h15*
	16	Culte	à 09h15
Mars	02	Culte	à 09h15*
	16	Culte	à 09h15

Sonnerie de cloche à 19h la veille de chaque dimanche ou fête où un culte est célébré à l'église d'Eysins.

Les personnes empêchées de participer au culte peuvent demander de recevoir la Sainte Cène à domicile.

Adressez-vous aux conseillères de paroisse:
Denise Möhl Jaquet
(tél.022.361.25.55)
Josette Olivier
(tél.022.361.83.35)
ou Edith Glauser
(tél. 022.361.43.08).

